

Compte rendu de la réunion annuelle du 29 juin 2012

Membres présents

Mesdames Marie-Claude MOREAU, Florence VIÉ et Céline PARIGOT (représentante du comité directeur)
Messieurs José VIÉ, Christian GUILLAUD, Jacky HERVOUET, Francis PETITCOLLOT, Daniel FERTIN, Thierry GILBERT, Jean-Baptiste PEYRAUD, Raymond THILLOU et Daniel TRUCHY

Membres absents excusés

Madame Martine AUDIBERT
Monsieur Christophe GUYOT

Clubs présents : Les Bries, Arces, AFC Auxerre, Rosoirs, Piedalloues, Envol Rive Droite, Saint-Siméon, Stade Auxerrois, Beines, Chablis, Charbuy, Chemilly-sur-Yonne, Chéu, Egriselles, Esnon, Guerchy, Laroche, Mailly-la-Ville, Noé, Paron, Saint-Julien, Saint-Georges, Saint-Martin-du-Tertre, Saint-Valérien, Seignelay, Senan, F.M.C. Sens, Sergines, Soucy, Villefargeau et Vinneuf-Courlon.

Jérôme BROCHARD débute la réunion en souhaitant la bienvenue aux membres de la commission et aux clubs présents. Il remercie la commission de lui avoir fait confiance pour organiser cette réunion de fin de saison.

1) Rapport moral (par José VIÉ)

Bonjour à toutes et à tous,

Je tiens tout d'abord à excuser Agnès GAUTHERIN, présidente du Comité Directeur, et Charly GONZALEZ, délégué UFOLEP. Céline PARIGOT est ici parmi nous pour représenter le Comité Directeur.

Je tiens également à remercier les membres de cette commission football qui participent tous, dans leur domaine de compétences, à l'avancement des travaux. Et j'ai pris personnellement plaisir à travailler avec chacun d'entre eux mais aussi avec chacun d'entre vous. Il existe des relations de travail qui s'effectuent en transversale et j'apprécie cette façon de faire. Aussi, je tiens à remercier Céline qui a été présente à presque toutes nos réunions.

Concernant l'activité football, le nombre de licenciés s'est stabilisé cette saison.

J'ai déploré que nous n'ayons pas pu démarrer un championnat vétérans. Nous avons lancé un concept qui partait du principe que 3 ou 4 joueurs d'un club pouvaient jouer avec des joueurs d'un autre club, mais notre communication n'a pas été reprise au bond. Et c'est bien là que l'on a « péché » car, au final, seules 2 équipes entières de clubs se sont inscrites, à savoir Saint-Siméon et Piedalloues.

Point très positif : le nouveau site football qui semble être une réussite. Les résultats du sondage ont laissé apparaître un taux de très bien ou bien à 93 % et moyen à 7 %. Certaines améliorations demandées vont pouvoir être apportées, notamment la création d'une rubrique pour poser des questions ou émettre des suggestions. Aussi, la mise à jour du classement du championnat au fur et à mesure des matches joués, matches de rattrapage inclus. Je souhaiterais aussi qu'il y ait un volet formation pour suivre la progression de la formation des officiels en direct. Petite parenthèse, vous pouvez inscrire dès maintenant votre équipe seniors pour la nouvelle saison.

Adresse du secrétariat de la CTD
Marie-Claude MOREAU
15 rue du Chardonay
89000 AUXERRE

A la commission football, nous avons le souci de répondre à vos souhaits par le biais de vos vœux que nous examinons ensemble, car c'est bien vous qui alimentez le règlement et créez, au fil des années, les droits, obligations, devoirs et possibilités des clubs. La commission n'a pas le rôle de réprimer les clubs mais d'accompagner ceux-ci au quotidien devant les difficultés rencontrées. Nous nous appuyons sur le règlement afin de le faire respecter.

Si nous parlons de perspectives, nous proposons de nouveau un championnat vétérans et donnons la possibilité de s'inscrire sur internet aussi bien par équipe qu'individuellement. Nous essayons également de lancer un championnat féminin, et il ne semble pas du tout évident d'insuffler une autre façon de voir les choses, notamment l'auto-arbitrage.

En ce qui concerne le championnat traditionnel seniors, il se porte bien, même très bien. En effet, nous avons des contacts concernant la création de nouvelles équipes, entre 10 et 16 devraient voir le jour dont 7 sur Auxerre. Victime de notre succès, nous allons avoir des problèmes de terrain. Le football UFOLEP a donc encore de beaux jours dans l'Yonne.

Nous vous remercions, par votre présence, de l'attention de vous portez à la vie associative UFOLEP et à ce slogan populaire qu'est « TOUS LES SPORTS AUTREMENT ».

2) Rapport d'activités (présenté par Christian GUILLAUD)

69 équipes réparties en 7 groupes soit 1188 licenciés (perte de 13 licenciés par rapport à la saison précédente)

Groupe A : remporté par **ESNON** - Champion de l'Yonne
Groupe B : remporté par SAINT-AUBIN 1
Groupe C : remporté par ENVOL RIVE DROITE
Groupe D : remporté par LES BRIES
Groupe E : remporté par STADE AUXERROIS 1
Groupe F : remporté par STADE AUXERROIS 2
Groupe G : remporté par ACSTA AUXERRE

Les finales de Coupe se sont déroulées le 27 mai 2012 à SOUCY. Nous avons reçu un très bon accueil de la part du club de SOUCY qui a mis à disposition ballons, installations et également le vin d'honneur. Merci à SLAVISA et son équipe.

Esnon a remporté le challenge devant Avicenne et Paron a remporté la consolante devant Villeneuve-la-Guyard. A cette occasion, les finalistes vainqueurs ont reçu un jeu de maillots et un ballon offerts par la boutique de l'AJA.

La commission a organisé 2 tournois en salle le 22 janvier à Pont-sur-Yonne et à Auxerre. A Pont-sur-Yonne, victoire de FMC Sens, le fair-play a été attribué à Saint-Valérien. A Auxerre, victoire d'Envol Rive Droite, le fair-play a été attribué à Charbuy.

Le tournoi des Vieux Crampons et le tournoi National Seniors prévus les 18 et 19 mai 2012 ont été annulés.

En Coupe de France à 11, 7 clubs ont représenté le département de l'Yonne dont 2 ententes, Paron/Pont-sur-Yonne et Esnon/Mailly-la-Ville. Il est à noter la très bonne performance de ces 2 ententes qui ont perdu en demi finale mais avaient cependant la capacité de se retrouver en finale. Bravo à ces équipes.

601 matches de championnat se sont déroulés au cours de la saison (522 en 2010) et 153 matches de coupe soit un total de 754 matches (contre 638 en 2010).

347 matches ont été arbitrés par un arbitre officiel ce qui représente 46 % des rencontres, soit 1 % de plus que la saison précédente. La progression est minime en raison des arbitres qui ne font que leurs 5 matches pour des raisons qui leur sont propres et suivant les disponibilités avec leur club.

Cartons jaunes : 38 (en diminution de 10 par rapport à la saison précédente)

Cartons rouges : 7 directs et 1 suite à 2 jaunes (contre 5 directs et 5 suite à 2 jaunes lors de la saison précédente)

A noter : l'équipe qui gagne le fair-play est notée par une moyenne de 9.

Pour terminer ce rapport d'activités, merci à Jean-François BLIN pour son dévouement en matière d'informatique envers la commission ainsi que pour la refonte du site internet qu'il a commencée depuis un bon moment, ainsi que pour le suivi et les améliorations qu'il apporte au fur et à mesure des demandes afin de fournir des informations en temps réel pour le bien être de chacun d'entre vous.

3) Rapport financier (présenté par Jacky HERVOUET)

Les dépenses de cette saison s'élèvent à 12 210,66 € et les recettes à 10 811,85 €. Le solde fait donc apparaître un résultat négatif de 1 398,81 €, alors qu'à la saison précédente, il était légèrement positif.

Ce déficit s'explique tout d'abord en raison des tâches déléguées à plusieurs membres de la commission, ce qui a une incidence sur les frais de fourniture. Ensuite, le développement du site engendre des frais informatiques et l'augmentation des frais postaux découle des courriers qui ont été envoyés aux licenciés de plus de 35 ans pour le démarrage du championnat vétérans.

Certains postes n'apparaissent plus en recette, par exemple la circulaire financière, la formation et la publicité du calendrier.

Les tournois en salle ont généré un résultat négatif de 56,54 € hors récompenses.

Point sur les amendes 2011-2012

Le montant total des amendes est passé de 1 169 € en 2011 à 1 783 € en 2012. Le coût moyen par club a donc augmenté, il est de 28,75 € cette saison. Malgré tout, 47 % des clubs ont moins de 15 € d'amendes.

8 clubs n'ont aucune amende ou récupèrent leur caution avec un supplément provenant du remboursement de frais de déplacement en raison de forfaits.

Baisse des forfaits (15 déclarés et 5 non déclarés contre 25 et 7 l'année dernière).

Seuls 6 clubs dépassent le montant de la caution.

4) Point sur la formation des arbitres (présenté par Raymond THILLOU)

Formation assurée par des arbitres uniquement régionaux : Christian Guillaud - Raymond Thillou - José VIÉ

Désormais, les sessions se déroulent sur une seule journée.

Session d'automne 2011

8 candidats se sont présentés : 1 n'a pas été reçu, 2 n'ont pas été reçus à l'oral mais ont réussi au rattrapage, 1 est en cours de formation pour passer la pratique et 6 sont devenus Arbitre Officiel Départemental Ufolep

Session de printemps 2012

6 candidats se sont présentés : 2 n'ont pas été reçus à l'oral mais ont réussi au rattrapage, 3 sont en cours de formation pour passer la pratique en 2012/2013, 3 sont devenus Arbitre Officiel Départemental Ufolep.

Candidats ayant obtenu leur diplôme d'Arbitre Officiel Départemental Ufolep

A la session d'automne :

Sébastien BRENET (Saint-Siméon), Rachid BEN FAKIR (AFC Auxerre), Laurent BONIN (Egriselles), Vincent HOUIAT (Chevannes), Abdennacer SABBOUH (Avicenne), Rodolphe TILLET (Malay-le-Grand), John TRUTAT (Chevannes).

A la session de printemps :

Jocelyn JEDRASIK (St-Denis-les-Sens), Johnny LAHOULLERA (Sergines), José CABREIRA (Vinneuf-Courlon), Jérôme SALOMON (Escamps), Bruno MULLER (Rosoirs).

Les diplômes ont été remis aux candidats reçus.

José VIÉ et l'ensemble de la commission félicitent ces nouveaux arbitres.

Sessions Régionale et Nationale

1 arbitre régional n'a toujours pas été contrôlé pour la pratique (David LAHAYE)

1 arbitre national a passé cette année la pratique sur le terrain (José VIÉ)

Il reste deux arbitres nationaux à contrôler pour la pratique (Florence VIÉ et Christian GUILLAUD)

Tous les contrôles se déroulent sur des matches à 11

Officiels ayant perdu le statut d'arbitre pour ne pas avoir officié leurs 5 matchs obligatoires

Didier BARJOT (Appoigny)
Cédric FOURREY (Chevannes)
Christophe VEYSSIÈRE (sans club)

Candidats ayant perdu le bénéfice de l'examen théorique car ils n'ont pas poursuivi leur formation pratique

Jérôme DUCROT (sans club)
Sébastien JEAN (Domats)
André TOMÉ (Stade Auxerrois)
Jérémy BOUSSARD (AFC Auxerre)
Julien FRANÇOIS (Chaumot)

Clubs n'ayant pas d'arbitre ou n'ayant pas présenté de candidat lors de la saison 2011/2012

Bussy-en-Othe, Guerchy, Laroche, Merry-la-Vallée, Montacher, Ormoy et Portugais de Villeneuve.
Pas de montée dans le groupe supérieur s'ils terminent dans les 3 premiers de leur groupe et descente dans le groupe inférieur s'ils terminent de la 4ème à la dernière place.

Clubs ne pouvant pas participer à la Coupe 2012/2013 s'ils ne présentent pas un candidat à la session d'automne 2012

Brichères, Etoile Auxerre, Stade Auxerrois, ACSTA Auxerre, Bussy-en-Othe, Chéroy, Cravant, Guerchy, Laroche, Merry-la-Vallée, Montacher, Ormoy, Portugais de Villeneuve, Saint-Julien-du-Sault et Saint-Martin-du-Tertre.

5) Voeux formulés par les clubs

➤ Esnon : modification du barème des points comme suit : 4 pts pour match gagné, 2 pts pour un nul, 1 pt pour match perdu : vœu rejeté en majorité (10 pour – 4 abstentions – 22 contre).

➤ Guerchy :

vœu n° 1 : être informé à l'avance du non déplacement d'un arbitre officiel : vœu non recevable.

vœu n° 2 : retirer aux clubs sans arbitre la sanction qui ne les autorise pas à jouer la Coupe : vœu rejeté en majorité (3 pour – 9 abstentions – 24 contre).

6) Propositions de modification du règlement football

1) Page 15 – C - Equipes incomplètes – ajout d'un § 5

5) Equipes incomplètes à la suite de blessure(s) en cours de match : pas de pénalité financière

Modification acceptée à l'unanimité

2) Page 4 – III REPORT DE MATCH - § 1 – alinéa b

Regrouper au §a) le a) et b) comme suit :

a) Par courrier au responsable des reports de matches, 72h avant la date prévue au calendrier et au club concerné par le report (joindre 2 timbres pour la réponse).

b) Par mail au responsable des reports de matches, 48h avant la date prévue au calendrier et au club concerné par le report. Ce dernier confirmera son accord alors par mail au responsable des reports de matches.

Le responsable des reports de matches n'acceptera aucun accord par téléphone.

Modification acceptée à l'unanimité

3) Page 5 – III REPORT DE MATCH - § 8

Une demande de report de match, sans date convenue, sera considérée comme nulle et non avenue. Aussi, le responsable des reports de match doit impérativement avoir donné son accord sur le dit report. Le report doit avoir été formulé par courrier ou par mail par les 2 parties. Sans ces trois conditions, le match sera perdu 3 – 0 et 1 point pour l'équipe qui a demandé le report.

Si les équipes ne se mettent pas d'accord sur la date du report d'un match, celui-ci sera joué à la date prévue initialement par le calendrier en vigueur.

Modification acceptée à l'unanimité

4) Page 9 – B - Pénalités financières - § 10

Défaut de mise à jour des listes de joueurs : 16 €

Joueur sur aucune liste d'équipe : 8 €

Non présentation des listes de joueurs le jour du match : 8 €

Modification acceptée à l'unanimité

5) Page 16 – F - Clubs – ajout d'un § 4

4) Cas d'une équipe ayant gagné sur tapis vert (décision de la commission) 3 à 0 : Si l'écart au score pour l'équipe vainqueur est supérieur à 3, alors le score final ou en cours reste acquis.

Modification acceptée à la majorité (1 abstention)

6) Page 6 – VIII Trophée du Fair-Play - ajout d'un 5ème tiret

- Une équipe n'ayant aucun carton jaune ou rouge ne pourra figurer dans le palmarès du fair-play si elle est reconnue fautive en commission d'application des règlements football ou en commission sportive ou encore en commission disciplinaire de 1ère instance.

Modification acceptée à l'unanimité

7) Page 16 – E - Joueurs

ajout : E Joueurs ou autres personnes licenciées

Modification acceptée à la majorité (2 contre)

8) Page 16 – E - Joueurs ou autres personnes licenciées – ajout d'un § 6

6) Toute personne licenciée convoquée par la commission sportive ou commission d'application des règlements football et non présente **sans excuse** sera passible d'une pénalité financière.

Modification acceptée à la majorité (1 contre)

9) Page 9 – Pénalités financières - § 15

ajout : 15) Personne convoquée non-présente sans s'être excusée à la commission sportive ou commission d'application des règlements : 7 €

Modification acceptée à la majorité (1 contre)

10) Page 9 – 1) arbitre

Tout club n'ayant pas d'arbitre officiel (ou candidat à la formation d'arbitre) avant le début de la saison se verra, en fonction du groupe dans lequel joue(nt) son(ses) équipe(s), infligé la sanction suivante :

- descente dans le groupe inférieur pour la saison suivante qui commence quel que soit son classement. (enlever : « impossibilité d'accéder au groupe supérieur »)

Modification acceptée à l'unanimité

11) Page 7 – 8) RESERVES

Ajout à la fin du § :

Remarques : Dans tous les cas, les réserves doivent être argumentées et confirmées, dans les 48h, au responsable de la commission d'application des règlements football, accompagnées du droit correspondant (chèque libellé à « Comité Directeur UFOLEP Yonne »).

Si, à la suite d'une réclamation officielle, les réserves sont jugées irrecevables et que le club est débouté, le chèque versé au Comité Directeur ne sera pas restitué.

Modification acceptée à la majorité (1 abstention – 1 contre)

12) Page 8 – A - Obligations financières

6) Chèque de caution pour réclamation (réserves techniques) : 50 €

(chèque libellé au nom « Comité Directeur Ufolep Yonne »)

7) Chèque de caution pour réclamation (réserves sur identité ou qualification d'un joueur) : 20 €

(chèque libellé au nom « Comité Directeur Ufolep Yonne »)

Modification acceptée à l'unanimité

13) Page 16 – F - clubs – ajout d'un § 5

Dans le cas d'un club à plusieurs équipes : pas plus de trois joueurs d'une autre liste du même club ne peuvent figurer sur la feuille de match, match perdu 3 à 0 et 0pt.

Modification acceptée à l'unanimité

14) Page 6 – VII RAPPEL (règlement sportif) – 3ème tiret

Un groupe vétérans (âgés de 35ans et plus) (enlever avec « 2 jokers de plus de 30ans »)

Modification acceptée à l'unanimité

15) Page 15 – D - Arbitrage – ajout d'un § 5

Arbitre officiel désigné ne se déplaçant pas sans prévenir au préalable : obligation d'officier un match supplémentaire pour valider sa carte d'arbitre officiel par match où il aura failli à sa disponibilité volontaire. Si le cas devait se reproduire au dernier match de la saison : report de l'obligation sur la saison suivante.

Modification acceptée à l'unanimité

16) Page 16 – F - clubs – ajout d'un § 6

Refus d'un club de jouer sans arrêté municipal pour terrain impraticable ou autre alors que l'arbitre de la rencontre a considéré praticable le terrain. L'arbitre est le seul juge de cette décision. Match perdu 3 à 0 et 0 pt.

Modification acceptée à l'unanimité

17) Page 9 – Pénalités financières – modifier le § 6

6) Terrain non tracé, non tondu ou absence de filets de but, de piquet de coins ou cône : 8 €

Modification acceptée à la majorité (3 abstentions – 2 contre)

18) Page 9 – Pénalités financières - § 16

16) Oubli de cocher la case pharmacie, défaut de nom ou signature du capitaine, défaut de nom du dirigeant ou arbitre assistant : 3 € par case non cochée

Modification acceptée à la majorité (4 abstention – 1 contre)

7) Championnat vétérans (présenté par Jacky HERVOUET)

La réflexion de débiter un championnat vétérans a commencé voilà quelques années suite au souhait de certains joueurs de retrouver un football loisir. En 2011 deux réunions ont été organisées afin de réfléchir sur les règles à appliquer. Elles ont été très constructives.

En août dernier, nous avons tenté de lancer ce championnat mais seules 2 équipes ont répondu présent.

Nous nous sommes alors demandé si l'information était allée jusqu'à chaque joueur. Un courrier a donc été envoyé aux 394 licenciés de plus de 35 ans afin de présenter toutes les options offertes.

Voici les règles particulières à ce championnat :

- Tout joueur devra avoir 35 ans révolus pour faire partie d'une liste d'équipe.
- Une équipe peut se constituer avec des joueurs provenant de plusieurs clubs. Dans ce cas, une entente doit être faite afin de déterminer le nom de l'équipe, le dirigeant et le terrain. Un seul joueur, ou dirigeant ayant une licence joueur, peut demander une entente avec un autre club pour pouvoir évoluer en vétéran.
- Un joueur peut faire partie de 2 équipes et évoluer en senior ou vétéran mais la règle des 2 nuits entre deux matches devra s'appliquer.
- Les matches se joueront tous les 15 jours, officiellement le dimanche matin, mais en cas d'accord entre les 2 équipes, ils pourront être joués dans la semaine précédente ou suivante de la date fixée au calendrier, n'importe quel jour de la semaine.
- Le calendrier débutera un mois après le championnat seniors afin de laisser une souplesse d'organisation aux dirigeants de club.
- Les matches pourront soit être auto-arbitrés, soit être arbitrés par 1, 2 ou 3 arbitres non officiels. Ce choix sera déterminé par les 2 capitaines avant la rencontre et inscrit sur la feuille de match.
- Le choix d'un championnat avec ou sans classement n'est pas encore défini et sera ultérieurement décidé.
- Des groupes de 6 ou 7 équipes seront privilégiés afin de ne pas avoir un calendrier trop lourd et pour favoriser le championnat senior. Des mini tournois de 3 ou 4 équipes pourront être proposés par les clubs.

Comme vous pouvez le constater, le règlement est bien avancé et ne demande qu'à évoluer au fil des saisons. Celui que nous suivrons devra être en accord avec le comité départemental UFOLEP. Nous privilègerons des rencontres basées sur le plaisir du sport et sur la convivialité pour revenir ainsi à des valeurs de football loisir.

Dès juillet, les joueurs intéressés pourront s'inscrire individuellement sur le site internet ou inscrire une équipe complète. Cependant, vous pouvez prendre contact avec Jacky HERVOUET pour tous renseignements complémentaires par mail à l'adresse suivante : responsable.finance@ufolep89-foot7.org ou jacky.hervouet@bbox.fr

Il suffit de 4 ou 5 équipes pour débiter un championnat. A ce jour, 1 seule équipe, les Piedalloues, s'est inscrite.

8) Championnat féminin (présenté par Thierry GILBERT)

Il y a quelques mois, une demande de foot féminin a été faite par le club d'Egriselles-le-Bocage car le championnat en district est trop contraignant.

Une première réunion de réflexion a eu lieu le 20 avril au cours de laquelle il a été décidé qu'un championnat en auto-arbitrage pouvait être proposé car cette formule n'est pas appliquée par le district.

Un règlement a donc été établi en ce sens (pas de hors jeu, touche au pied, arbitrage fait par les deux capitaines) et des courriers d'information ont été envoyés à tous les clubs de l'Yonne afin de connaître les possibilités d'inscription.

Le vendredi 1^{er} juin a eu lieu à Esnon un match très agréable de démonstration entre Saint-Valérien et Egriselles-le-Bocage avec la présence de quelques féminines d'Esnon.

Le dimanche 17 juin un autre match a été joué à Saint-Valérien entre Saint-Valérien et Egriselles-le-Bocage. Durant la 2^{ème} mi-temps, un dirigeant de chaque équipe était chargé de siffler les fautes afin d'aider les féminines n'ayant jamais pratiqué le football.

Le dimanche 24 juin, un match s'est joué à Toucy entre Toucy et Egriselles avec l'aide d'un dirigeant de chaque côté du terrain.

Les formulaires d'inscription sont disponibles sur le site et doivent être retournés avant le 16 juillet. A ce jour, le club de Saint-Valérien a inscrit une équipe.

9) Questions diverses

➤ Information pour les clubs d'Auxerre : un nouveau terrain sera aménagé aux Piedalloues.

Une réunion de tous les clubs d'Auxerre aura lieu à la mairie le lundi 20 août prochain.

➤ Une équipe du Loiret, de La Selle sur le Bied à 15 kms de Domats, souhaite intégrer le championnat et la coupe de l'Yonne. Le comité départemental du Loiret est favorable à cette inscription car ce département ne propose pas d'activité football. Le comité départemental et la commission football de l'Yonne sont également favorables.

Les clubs présents acceptent à la majorité l'intégration de cette équipe (25 pour – 8 abstentions – 3 contre).

➤ Question posée : quel est l'intérêt de continuer à proposer un calendrier alors qu'après quelques mois et en raison des intempéries, les matches indiqués sur celui-ci ont été bougés.

Réponse de José VIÉ: ce calendrier est un excellent moyen de communication auprès des clubs de la FFF, des collectivités et les joueurs disposent des coordonnées des membres de la commission et des dirigeants de clubs.

➤ Autre question : pourquoi ne pas récompenser toutes les équipes arrivées 1^{ère} de chaque groupe.

Réponse de José VIÉ: la commission a privilégié, pour raisons financières, le Fair Play. Malgré tout, cette demande peut faire l'objet d'un vœu pour la prochaine saison.

10) Candidatures à la commission

Sur les 3 postes vacants à la commission, seul Thierry GILBERT a déclaré sa candidature. Celle-ci est acceptée à l'unanimité. Son mandat sera de 3 ans.

Michel NAUDIN et Jérôme GASSET proposent leur candidature. Ils sont élus à la majorité pour un mandat d'une année.

11) Fair Play

Le trophée du Fair Play est remis aux 3 équipes les plus méritantes. Lorsqu'il y a égalité de points, le partage se fait en fonction du montant des amendes.

3ème place : Saint-Julien 2

2ème place : Vinneuf-Courlon

1ère place : Beines

Un tirage au sort a eu lieu entre les clubs présents n'ayant pas eu de carton. Il s'agit du club de Vinneuf-Courlon qui reçoit un jeu de maillots offert par la boutique de l'AJA.

12) Election des membres du bureau

Responsable de la commission	José VIÉ
Responsable adjoint	Christian GUILLAUD
Secrétaire	Marie-Claude MOREAU
Secrétaire adjointe	Martine AUDIBERT
Responsable des finances	Jacky HERVOUET
Responsable des finances adjoint	Francis PETITCOLLOT

Commission établissement du calendrier : José VIÉ, Christian GUILLAUD, Daniel FERTIN et Raymond THILLOU
suppléant : Daniel TRUCHY

Merci encore au club de Seignelay pour avoir mis une salle à notre disposition.

Un vin d'honneur a conclu la soirée à 23 heures

La Secrétaire
Marie-Claude MOREAU